

PROJETS

Monter un dossier « Solidarités »

Sous l'angle de la solidarité, l'Apel nationale soutient financièrement des projets portés par l'établissement. Préparez dès maintenant la prochaine campagne d'appel à projets, le maître-mot est l'anticipation.

 **Tout commence par une idée** qui émerge au sein de l'établissement, alors rapprochez-vous du chef d'établissement et appuyez-vous sur le projet pédagogique. Toutes les Apel peuvent y prétendre, qu'elles aient de nombreux adhérents ou soient engagées dans de petites écoles. Les principales conditions de réussite sont : avoir un projet collectif pour l'établissement, s'y prendre

à l'avance pour réfléchir et construire tranquillement le projet. Ne pas hésiter à se rapprocher de l'Apel départementale pour avoir des conseils. Le mouvement des Apel, département, académie et national, s'engage dans la démarche et apporte son soutien financier. Notez les grandes étapes de la réalisation d'un projet Solidarités en établissement.

DÉPART

1 PRINTEMPS 2024



Naissance du projet collectif : identification d'un besoin, d'une envie, entre l'Apel et le chef d'établissement.

2 DU PRINTEMPS 2024 À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Choix d'un des 2 axes :



AXE 1

projets pédagogiques innovants et/ou différenciés issus d'un projet de l'établissement en lien avec la démarche prospective de l'Enseignement catholique.



AXE 2

projets numériques

.....
Réflexion collective entre l'Apel et le chef d'établissement + l'Ogec et tout autre intervenant de la communauté éducative concerné par le projet.

La construction collective prend appui sur le projet d'établissement et la démarche prospective de l'Enseignement catholique.

3 DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 À MI-JANVIER 2025

S'il y a des changements au sein de l'Apel d'établissement lors des AG, l'équipe qui a commencé le projet fait le lien avec celle qui va prendre le relais.



2^e quinzaine de septembre :
 Saisie de la demande en ligne sur la plateforme de Solidarités.

De mi-décembre 2024 à mi-janvier 2025, lors des CA des Apel départementales et académiques : Étude des projets des Apel d'établissement ; validation indispensable des Apel départementale et académique ; soutien financier des Apel départementale et académique.

4 31 JANVIER 2025

Date limite de validation par les Apel académiques sur la plateforme de Solidarités.

De février à mi-juin 2025 : Étude des demandes par la commission des solidarités de l'Apel nationale.



INFOS & CONTACT

L'Apel de votre département et l'espace privé d'apel.fr 

La commission des Solidarités

C'est une instance de l'Apel nationale, elle instruit les demandes portées par les Apel d'établissement. Découvrez son rôle, sa composition et son fonctionnement en quelques points-clés :

Elle étudie les demandes, vérifie leur conformité par rapport aux critères d'attribution et propose les dossiers retenus au Bureau national.

Elle est composée de membres du Bureau national de l'Apel et de membres des Apel académiques et départementales, sur proposition du Président de l'Apel nationale après accord du responsable de la commission. Elle se réunit à l'initiative de ce dernier, autant de fois que cela lui semble

nécessaire pour étudier les dossiers reçus. Chaque académie dispose d'un nombre de dossiers calculé en fonction du nombre d'établissements et d'adhérents de l'académie, du nombre de départements.

Deux des conditions d'éligibilité du dossier : le projet doit présenter un apport pédagogique pour les enfants et être pertinent par rapport au projet éducatif ; les Apel d'établissement doivent avoir des statuts conformes aux statuts types (version 2021).

5 MI-JUIN 2025

Sur proposition de la commission des solidarités, le Bureau National notifie aux Apel académiques les dossiers retenus ainsi que les montants alloués.

Le règlement aux Apel d'établissement concernées se fait à réception des factures qui doivent être envoyées avant le 31 décembre 2025.

★ NOUVEAUTÉ 2024 ★

le dossier sera directement saisi par l'Apel d'établissement sur la plateforme Solidarités de l'Apel nationale.

QUELQUES CHIFFRES-REPÈRES

En 2023

95 dossiers étudiés provenant de **20** académies et **57** départements

Montant total d'aides d'environ

190 000 euros

93 dossiers intégralement acceptés

En 11 ans

presque **1500** aides ont été apportées, pour un montant total de plus de **2 millions d'euros**



© vectorjura/freepik